

Résolution du Comité directeur du PS Migrant-e-s Suisse à l'attention du Congrès du PS Suisse du 22 février 2025 à Brig

POUR UN DROIT DE LA NATIONALITÉ MODERNE

Aujourd'hui, plus de 25% des personnes qui vivent en Suisse n'ont pas de passeport suisse, bien que nombre d'entre elles soient nées ici. Le droit de la naturalisation suisse est semé d'obstacles, arbitraire, discriminatoire et indigne d'une démocratie.¹ Depuis la réforme du droit de la nationalité de 2018, les personnes moins qualifiées, moins favorisées, ou exerçant des emplois précaires ont vu leurs chances d'obtenir la naturalisation nettement diminuer. Certes, la part des personnes naturalisées titulaires d'un diplôme universitaire est passée de 33,5 % à 57 %. Cependant, la part des personnes n'ayant pas poursuivi de formation après la scolarité obligatoire a baissé de 23,8 % à 8,5 %. Avec plus de 41 % de sa population issue de l'immigration - un chiffre en hausse -, la Suisse est indéniablement un pays d'immigration. Il est donc grand temps que le PS intensifie ses efforts en faveur d'un droit de la citoyenneté équitable.² **Afin de soutenir cet engagement le plus largement possible au sein du parti, elle soutient un événement national sur un droit de la nationalité moderne, auquel sont également invités la société civile et les milieux scientifiques.**

Le PS soutient l'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) ». Pour la première fois depuis le lancement de l'initiative « Être solidaires » il y a 50 ans³, un mouvement de la société civile du nom d'Action Quatre Quarts revendique une politique progressiste en matière de droits de la nationalité⁴ et a déposé le 21 novembre 2024 l'initiative populaire « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) ». Celle-ci établit les bases constitutionnelles afin que toutes les personnes qui ont leur centre de vie en Suisse aient une chance équitable d'être pleinement reconnues et de participer à la société. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à préparer la démocratie de manière équitable pour l'avenir. L'initiative pour la démocratie représente une opportunité pour la social-démocratie de mettre la question des droits de la nationalité au cœur de l'arène politique.

Le PS élabore une prise de position « Pour un droit de la nationalité moderne ». Ce document examine de manière critique la politique actuelle en matière de citoyenneté et montre comment le parti peut contribuer davantage à établir des conditions sociales et institutionnelles favorables à une politique de citoyenneté progressiste. En s'appuyant sur des connaissances scientifiques actuelles et les principes de la social-démocratie, le PS formule des revendications pour une réforme des droits de la citoyenneté équitable et porteuse d'avenir, qui favorise l'inclusion sociale sans discrimination. La lutte pour l'égalité des droits de la nationalité et la participation pour toutes et tous devient une priorité politique du PS, accompagné d'objectifs et de mesures concrètes.

¹ Fibbi, Rosita/von Rütte, Barbara/Wanner, Philippe : La naturalisation ordinaire en Suisse. Étude mandatée par la Commission fédérale des migrations CFM, Berne 2024.

² Institut Nouvelle Suisse INES : Argumentaire pour un nouveau droit de cité, Berne 2024.

³ Espahangizi, Kijan : Ein Civil Rights Movement in der Schweiz? Das vergessene Erbe der Mitenand-Bewegung (1974-1990), dans : Blog Institut Neue Schweiz INES, Berne 2018, disponible sur : https://institutneueschweiz.ch/De/Blog/178/Espahangizi_Mitenand (consulté en octobre 2024).

⁴ Voir le manifeste de l'Action Quatre Quarts sur : <https://www.aktionviertel.ch/fr/> (consulté en octobre 2024).

La direction du parti soutient activement les objectifs de l'initiative pour la démocratie. L'engagement en faveur d'une citoyenneté moderne est un projet de long terme. Les chances de succès dépendent avant tout de la volonté des organes et de la direction du parti de promouvoir et de lutter pour cette cause à chaque occasion. L'engagement en faveur d'une révision moderne des droits de la nationalité nécessite de la persévérance et des moyens politiques, financiers et humains. La direction du parti, en particulier la présidence du PS, se fixe pour tâche, en collaboration avec les sections, de s'engager dans les années à venir en faveur de l'initiative pour la démocratie et de ses objectifs. Elle œuvrera également, au niveau cantonal et communal, pour des améliorations juridiques et administratives dans l'accès à la citoyenneté.

Dans la mesure où le Conseil fédéral et le Parlement ne soutiennent pas l'initiative pour la démocratie, le Groupe socialiste des Chambres fédérales s'engage en faveur d'un contre-projet direct ou indirect. Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'accès à la citoyenneté actuelle. Au niveau fédéral, il est possible, en modifiant les bases constitutionnelles, de prévoir notamment : l'acquisition automatique de la nationalité à la naissance ; un droit à la naturalisation après moins de 10 ans de résidence ; la naturalisation facilitée pour la deuxième génération ; la naturalisation facilitée après une longue durée de résidence ainsi que pour les personnes sans perspective de retour et les apatrides. En outre, les délais de séjour cantonaux ou communaux peuvent être interdits et remplacés par des délais de séjour au niveau fédéral. Sans modification de la Constitution, plusieurs changements peuvent être introduits par une révision de la loi, tels que : la suppression de tout lien entre le droit de séjour ou de citoyenneté et les droits sociaux, notamment la perception de l'aide sociale ; l'abandon de l'exigence d'autorisation d'établissement comme condition formelle de naturalisation ; la réduction de la durée de séjour exigée par le droit fédéral et la suppression des délais de séjour supplémentaires au niveau cantonal ou communal ; l'assouplissement de certains critères d'intégration ; l'adaptation des critères pour la troisième génération ; l'allègement des conditions pour les apatrides, les réfugié-e-s et les enfants ; l'interdiction des naturalisations par l'assemblée communale ; l'obligation pour le Secrétariat d'État aux migrations d'informer activement toutes les personnes qui remplissent les conditions formelles pour une naturalisation.

Sections cantonales et communales : s'engager pour des améliorations du droit de la nationalité au niveau cantonal et communal. L'objectif à long terme est que l'octroi du droit de cité relève de la compétence exclusive de la Confédération. Tant que ce n'est pas le cas, les sections sont encouragées à s'engager pour des assouplissements au niveau cantonal et communal, notamment : la naturalisation gratuite des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ainsi qu'une baisse significative des émoluments pour tou-t-e-s ; l'abaissement des délais de séjour cantonaux et communaux au minimum légal fédéral ; la prise en compte du séjour à l'ancien domicile en cas de déménagement dans une nouvelle commune ou un nouveau canton ; l'obligation d'établir un procès-verbal des naturalisations ; l'intégration des services de conseil à la naturalisation comme une partie obligatoire des Programmes d'intégration cantonaux (PIC) ; l'assouplissement des critères d'intégration, comme la suppression de l'exigence d'indépendance vis-à-vis des aides sociales et l'abaissement du niveau de connaissances linguistiques requis ; la mise en place de politiques d'informations inclusives par les autorités à l'égard de la population sans passeport suisse ; la suppression de la compétence des assemblées communales en matière de naturalisation ; ainsi que l'introduction du droit de vote pour les résident-e-s étranger-ère-s.